

Dhr. T. de ROO
GRONTMIJ
Gossetlaan 28A

B – 1702 GROOT-BIJGAARDEN

Bruxelles, le

V/Réf : 304935-TDR/ccl 004
N/Réf : AVL/KD/JET-3.2/s.510
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : JETTE. Avenue du Laerbeek / angle Petite rue Sainte-Anne.
Etude pour la gestion des eaux du site du service communal des plantations compris dans le site classé du Poelbos - Avis de principe.

En réponse à votre lettre du 20 octobre 2011, en référence, reçue le 28 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La Commission comprend que des travaux d'ordre technique s'avèrent nécessaires pour améliorer la gestion des eaux du service des plantations de la Commune. Toutefois, avant de se prononcer sur l'aspect technique des interventions projetées, la CRMS demande de documenter la situation existante de la zone concernée et de ses abords, y compris la végétation et le relief, ainsi que l'évolution des installations et du réseau hydrographique à cet endroit du Poelbos.

Par ailleurs, la CRMS demande, à ce stade du projet, de revoir le choix des revêtements de sol de manière à réduire la minéralisation projetée.

En effet, la demande porte sur l'élaboration d'un avant-projet visant à organiser la gestion des eaux du service des plantations de la Commune qui se situe dans le site classé du Poelbos, à l'angle de l'avenue du Laerbeek et de la Petite rue Sainte-Anne.

Elle fait suite à la réunion d'information qui s'est tenue au service des plantations de la Commune le 12 octobre dernier, à laquelle les Monuments et sites n'ont malheureusement pas participé (CRMS et DMS). La CRMS a pris ensuite connaissance du power-point qui fut présenté durant la réunion ainsi que des plans qui l'accompagnent (plan terrier situation existante, plan terrier égouttage, plan terrier voirie, profils en travers).

La Commission formule une série de remarques qui rencontrent également celles de la DMS :

- Vu l'impact que les travaux projetés risquent d'avoir sur l'équilibre du site classé, en particulier sur la qualité et le débit de l'eau apportée dans l'étang tout proche, la CRMS souhaite connaître les

raisons qui justifient aujourd'hui de revoir complètement la gestion des eaux à cet endroit du Poelbos.

- Pour cela, elle demande de documenter la situation existante de la zone concernée sur un plan à grande échelle et de réaliser une étude historique pour établir l'évolution des installations et du réseau hydrographique.
Un relevé précis des plantations existantes et du relief de la zone et de ses abords immédiats (ex : rue Sainte-Anne, serres, tranchées, bassin d'infiltration, etc.) devrait également être réalisé.
- Enfin, la CRMS constate, à ce stade du projet, que les aménagements projetés, qui prévoient le renouvellement des revêtements de sol, aboutiraient à une plus grande minéralisation du sol, ce qui n'est pas souhaitable dans un site classé. Cet aspect du projet devrait être revu.

La CRMS informe les représentants de la Commune et du bureau d'études qu'elle se tient à leur disposition pour discuter ensemble du projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Th. Wauters) ; A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).